

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES
CSE SNCF 2018@**



NON au Pacte Ferroviaire,
OUI au Service Public !

**SERVICE PUBLIC
RETRAITE
TRAVAIL SNCF
METIERS
LIBERTE EMPLOI STATUT
CONDITIONS
SALAIRE
INDEPENDANCE**

**RÉSISTEZ,
REVENDIQUEZ,
E-VOTEZ FO**

SPÉCIAL ÉLECTIONS SNCF

SPÉCIAL ÉLECTIONS SNCF

Votez FO po



Les cheminots sont debout, n'en déplaise aux détracteurs de tous poils, ils ne sont pas à terre, ils résistent.

Ils se sont opposés à la dernière contre-réforme ferroviaire, ils ont dit :

Le Statut doit être maintenu pour ceux dans l'entreprise mais aussi pour ceux qui seront embauchés après le premier janvier 2020. Le président G.PÉPY a hélas donné raison à **FO Cheminots** qui dès le début avait alerté sur le fait que c'est le Statut de TOUS les cheminots qui est en danger nouveaux ou anciens dans l'entreprise.

L'ouverture à la concurrence est inadmissible et donc le transfert de personnel vers des opérateurs privés rendu obligatoire en cas de perte de marché n'est pas acceptable !

Le recours aux filialisations et privatisations de pans entiers de l'entreprise historique est en marche.

Des milliers de kilomètres de lignes supprimés voilà l'avenir de leur nouvelle SNCF !

Depuis le début nous avons émis plus que des doutes sur la tactique de l'intersyndicale des quatre organisations dites représentatives avec la grève perlée, type grille du loto.

La fédération **FO Cheminots** a proposé en vain l'unité sur des bases claires, et non pas une unité de façade.

Le constat est là, aujourd'hui les cheminots sont toujours aussi combattifs, pour autant nous n'avons pas gagné.

Chacun sait que si **FO Cheminots** devient représentative dans le Groupe Public Ferroviaire SNCF au titre de la loi de 2008 cela changerait beaucoup de choses y compris dans le cadre des intersyndicales.

Les braises du conflit sont encore fumantes que Direction, Patronat et Gouvernement s'attaquent à un des socles de notre Statut via la « négociation » de la Convention Collective Nationale Ferroviaire concernant la définition des métiers.

Non il n'y aura pas de CCNF de haut niveau c'est un leurre, un mensonge !

LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
68, rue Stephenson - 75018 Paris
C.P.P.A.P. 1119 S 07394
Tél. : 01 55 26 94 00
Fax. : 01 55 26 94 01
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : François Grasa
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
68, rue Stephenson - 75018 Paris
Tél. : 01 55 26 94 00
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries

 **PEFC** 10-31-1087 / Certifié PEFC / pefc-france.org

ur résister !

La seule Convention Collective de haut niveau c'est à minima : LE STATUT !

Les élections qui se teindront du **16 au 22 novembre 2018**, doivent être plus qu'une échéance électorale, il faut qu'elles soient le moment de dire assez des divisions, unité entre toutes les Organisations Syndicales pour arrêter le saccage organisé par le Gouvernement et la Direction. Elles doivent être le prolongement du combat de ce printemps.

Des CSE instaurés pour remplacer les DP, CHSCT, CE avec comme conséquence première des délégués de plus en plus éloignés du terrain et une réduction massive de leur nombre.

Un découpage qui n'a comme seul but que de préparer la privatisation de pans entiers de la SNCF.

La fédération FO des cheminots présente des listes dans tous les CSE, chaque voix qui se portera sur nos listes sera un maillon de la résistance que nous organisons.

Ce numéro du Rail Syndicaliste spécial Élections Professionnelles SNCF reprend les tracts nationaux de notre campagne. Les enjeux sont trop importants pour se perdre dans des discours secondaires. Volontairement nous avons ciblé les gros sujets d'actualité. Prenez ce journal, faites le connaître autour de vous, laissez-le à un collègue, ami, camarade, chaque voix comptera. Oui nous sommes fiers de nos positions, nous avons porté au ministère les mêmes revendications que celles exprimées auprès des cheminots ce printemps.

Revendiquer c'est refuser la casse de notre entreprise, de notre statut, de nos conditions de vie et de travail.

Résister, c'est voter Force Ouvrière.

Reconquérir c'est demain avec la fédération FO Cheminots.

JAMAIS une élection n'a revêtu une importance aussi capitale.

Votez et faites voter les listes Force Ouvrière !

François Grasa
Secrétaire Général



6

tracts nationaux abordant six thématiques différentes. Chaque tract caractérise les attaques essentielles portées aux cheminots. Fragilisation du contrat de travail, abaissement de la réglementation, montée de la polyvalence, plus de mobilités, transfert des emplois, mise en concurrence, précarité, perte du statut, volonté de suppression du régime spécial des retraites, ...

P

our au final moins de droits, moins de reconnaissances, moins de perspectives, moins de pouvoir d'achat, moins d'équité, moins d'instances de représentation du personnel, moins de protection sociale, ... et la fin du service public !

Le seul syndicalisme à la hauteur dans cette période de forte austérité est celui qui appelle à porter des revendications offensives pour combattre ces contre-réformes et les empêcher.

A **FO Cheminots** : des revendications, rien que des revendications, toujours des revendications avec un seul objectif : améliorer les conditions des salariés !

(PAS DE RECU L POSSIBLE !)

RÉSISTONS, REVENDIQUONS,

votons et faisons voter nos listes de candidats **FO**
dans ces élections qui se tiendront du

16 au 22 novembre 2018 !

Cheminots **FO** LES Comités Sociaux et Economiques débarquent... **1**

**Pour FO, CSE devrait signifier :
Cheminots Solidaires et Ensemble**

RÉSISTEZ



Que fallait-il pas résister comme nous l'avons fait en combattant la Loi El Khomri et les Ordonnances Macron qui ont saccagé les Instances Représentatives du Personnel de proximité en liquidant les CHSCT, DP et CE ?

Malgré les découpages auxquels nous avons droit avant chaque élection, il restait des IRP au plus près des cheminots : des CHSCT en UP ou UO des DP d'établissement, des CE régionaux ou nationaux. De tout cela il ne reste plus rien : tout est regroupé au niveau d'un Comité Social et Economique de plus en plus éloigné du lieu de travail des cheminots. Qui peut penser sérieusement qu'un élu pourra en matière d'hygiène et de sécurité répondre et accompagner les agents qui feront face à des difficultés ?

La volonté de ces nouvelles dispositions, appliquées avec zèle par la SNCF, est bien d'éloigner les cheminots de ceux chargés de les représenter. La mise en place des CSE c'est au bas mot 90% des élus qui vont passer à la trappe ! Des élus plus éloignés et qui devront parcourir des centaines de kilomètres pour rencontrer des cheminots.

Non contente de ces nouvelles dispositions, la direction applique le nouveau découpage des régions administratives concernant les TER, réduisant d'autant le nombre de comités. Pire, des CSE d'axe préfigurent de la privatisation de la SNCF engagée au travers de la loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire ! Des cheminots se verront regroupés dans une instance qui n'aura pas la légitimité de traiter les questions afférentes à leur emploi. Exemple : les ADC travaillant à Voyages seront affectés à un CSE TER ... Du grand n'importe quoi !

Les Activités Sociales ont toujours été un enjeu fort. Malheureusement elles tendent à laisser la défense des salariés aux DP et CHSCT, les CE étant souvent réduits à la gestion des divers chèques ou de la billetterie. Les CSE remplaçant les 3 instances changent considérablement la donne.

Les découpages CSE font courir un risque sur les structures de proximité (centres de loisirs, bibliothèques, cantines...). Sans convention entre un CSE national et les CSE en charge de la gestion de ces structures, elles sont amenées à disparaître ou occasionneront un surcoût pour les agents concernés. Les dotations ne permettront plus de répondre aux besoins !

La restauration des salariés est de la responsabilité de l'entreprise ! C'est par délégation que les CE se sont vu confier cette mission plaçant les Organisations Syndicales dans une position insupportable d'employeur.

La SNCF ne faisant jamais les choses à moitié en profite pour imposer le vote tout électronique, privant les électeurs d'exercer leur droit de vote physique. Or nous n'avons pas en fonction de nos métiers, collègues, le même accès aux outils digitaux.

La parité relative va au final pénaliser les femmes ! Les candidats ne seront pas désignés en fonction de leurs compétences mais en fonction d'un % d'hommes et de femmes présents sur le CSE. La SNCF étant encore une entreprise à effectif fortement masculin certaines élus actuelles ne pourront plus être candidates pour cause de quota !!!

www.fo-cheminots.fr



REVENDIQUEZ

FO Cheminots n'a pas pour habitude de dire : « les choses sont ainsi et donc il faut les accepter ! ». D'autres pensent que c'est inéluctable ! Nous pensons, au contraire, que revendiquer permet d'améliorer les conditions des salariés.

Exigeons :

- Des élus au plus près des cheminots, connaissant les conditions de vie et de travail des collègues qu'ils représentent, sur les UP/UO et anciens périmètres des établissements.
- Des instances multi-activités avec des périmètres restant à taille humaine. Une représentation pertinente de la direction afin qu'elle ne se retranche plus derrière des réponses du type « question hors-compétence » !
- La reprise des cantines et du personnel par la SNCF.
- La création d'un comité national de gestion des Activités Sociales permettant la mise en place de chèques vacances, restaurants, cultures, sport dans chaque CSE pour répondre au mieux aux attentes des cheminots et bénéficier pleinement de ce salaire différé.
- Le vote physique papier, seul garant de l'égalité de traitement et compatible avec le vote électronique.
- Aucun quota de répartition de sexes sur les listes, excluant de fait des candidatures féminines ou masculines.

VOTEZ



La SNCF veut des Cheminots Seuls et Exclus !

FO Cheminots propose des Cheminots Solidaires et Ensemble !

Avec FO prenez votre destin en main, résistez, revendiquez, **votez FO !**

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
CSE SNCF
2018 @**



**RÉSISTEZ,
REVENDIQUEZ,
VOTEZ**

Cheminots **FO**

www.fo-cheminots.fr

Cheminots

FO

Un Nouveau Pacte Ferroviaire

2

Pour mieux dynamiter la SNCF !

RÉSISTEZ



La loi adoptée par le parlement marque une régression sans précédent dans l'histoire du service public ferroviaire français.

Par une méthode alliant amateurisme et dogmatisme, nos gouvernants ont rayé d'un trait de plume 80 ans d'histoire de la SNCF sans rien prévoir pour remplacer ce qu'ils ont détruit.

Cette loi renvoie la plupart des sujets à la négociation de la Convention Collective Nationale ou à défaut à des décrets ou des ordonnances dont rien n'est dit à ce jour !

Les conséquences seront forcément désastreuses.

Le changement de nature de l'entreprise (d'EPIC en SA) empêche toute politique sérieuse d'investissement, c'est d'ailleurs le but avoué de ce changement.

Il en va de même de la reprise de la dette. Cette dette est une dette d'Etat et c'est à lui de l'assumer entièrement. Au lieu de cela, l'Etat n'en reprend qu'une partie et il le fait dans le cadre d'un plan qui est un véritable étranglement financier de SNCF Réseau !

- Qui peut croire qu'en empêchant SNCF Réseau d'investir dans la régénération et la maintenance l'état du réseau va s'améliorer ?
- Qui peut croire qu'en empêchant SNCF Mobilités d'investir dans la maintenance du matériel et les recrutements à combien nécessaires, les pannes de matériel et suppressions de train pour manque de personnel seront moins fréquentes ?

C'est vers une dégradation majeure de la qualité de service que nous nous dirigeons.

La transformation de la nature de l'entreprise soulève par ailleurs des contradictions aujourd'hui insolubles :

- Comment des sociétés régies par les dispositions du Code de Commerce pourraient être détenues à 100% par l'Etat, alors que ces dispositions prévoient au minimum deux actionnaires ?
- Comment les personnels à Statut pourraient conserver une garantie d'emploi alors que les sociétés anonymes sont autorisées à licencier ?
- Dans le cadre des transferts de personnel, un certain nombre de garanties sont assurées pour 15 mois : et après ?

Pour les personnels contractuels (RH0254) la situation est encore plus incertaine : aujourd'hui, la loi adoptée va jusqu'à ignorer totalement leur existence. Ces cheminots, qui représentent 10% des effectifs du Groupe Public Ferroviaire, bénéficient de la plupart des dispositions statutaires et réglementaires en vigueur. Quelles seront leurs garanties demain, notamment en cas de transfert ? Aucune ! Ils seront directement soumis à la CCN, qui est aujourd'hui très loin d'être de haut niveau, n'en déplaise aux accompagnateurs qui ont signé ses premiers volets, en particulier celui sur l'organisation du temps de travail.

www.fo-cheminots.fr

Cheminots
FO



REVENDIQUEZ

S'il est possible de négocier des évolutions qui améliorent les conditions sociales des salariés, une régression sociale ne peut que se combattre. Sans politique revendicative offensive et audacieuse, il n'y a pas de progrès social possible. Les tenants du « réalisme » ou du « pragmatisme », qui parlent en permanence de « limiter les dégâts » ne font dans les faits depuis des années qu'avaliser des régressions sociales.

Il faut en réalité partir des faits :

- Pas de politique du transport ferroviaire performante rationnelle et au service du public sans un pilotage public national et unifié.
- Pas de progrès social ni de service public sans un Statut protecteur pour ses agents.
- Pas d'ouverture à la concurrence qui n'abaisse pas les conditions sociales des salariés de la branche.

Les cheminots se sont mobilisés pour le retrait pur et simple du projet de loi. Ce projet était mauvais et dangereux et cette revendication était la seule juste. La loi a été votée : cela suffit-il à la rendre acceptable ? Bien évidemment non ! La seule revendication cohérente est donc son abrogation : c'est celle que porte FO Cheminots. Toute autre revendication revient à accepter la destruction de la SNCF et du service public.

VOTEZ

En votant FO aux prochaines élections professionnelles, vous affirmez une position claire, qui est également la seule position vraiment réaliste pour le service public ferroviaire. En votant FO vous votez :

- Contre l'ouverture à la concurrence
- Pour une SNCF une et indivisible sous monopole d'Etat
- Pour l'abrogation de la loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire.

Avec FO prenez votre destin en main, résistez, revendiquez, votez FO !

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
CSE SNCF
2018 @**



**RÉSISTEZ,
REVENDIQUEZ,
VOTEZ**

Cheminots **FO**

www.fo-cheminots.fr

Cheminots
FO

Les Contractuels :



Des Cheminots négligés, des droits trop souvent bafoués !

RÉSISTEZ



De plus en plus ces dernières années, la Direction de l'entreprise utilise la possibilité que lui offre le RH 0254 de recruter des personnels hors Statut pour réduire les coûts, assouplir les règles auxquelles elle est soumise, précariser les carrières.



En 5 ans, de 2011 à 2016, la population contractuelle a connu une augmentation de 150% pour atteindre aujourd'hui 10% des effectifs, principalement par le recrutement à l'annexe C, bien souvent au mépris des règles.

En effet, le RH 0254 prévoit que les personnels utilisés dans des emplois repris au dictionnaire des filières soient embauchés dans le cadre de l'annexe A1. Or, au prétexte de prendre en compte l'expérience acquise par les salariés avant leur embauche à la SNCF, la direction recrute dans le cadre de l'annexe C (agents de conduite ou de la surveillance générale notamment).

Ce prétexte est fallacieux puisque rien n'empêche l'entreprise de recruter à l'annexe A1 sur un grade (une classe) supérieure au grade de base !

Les conséquences sont claires : là où l'annexe A1 prévoit un déroulement de carrière et une évolution salariale similaire à ce qui existe pour les personnels au Statut, l'annexe C prévoit des contrats de gré à gré et des négociations individualisées. L'agent à l'annexe C n'a aucune garantie et se retrouve esseulé face à sa hiérarchie.

Cette évolution très nette répond à une logique : c'est l'individualisation des rapports sociaux. La Direction a la volonté claire de se débarrasser de tout ce qui peut ressembler à des garanties collectives.

Dans le cadre de la loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire, la situation des contractuels est pire encore. Si cette loi prévoit quelques garanties (très insuffisantes) pour les personnels à Statut qui seraient transférés à un nouvel opérateur, elle n'en prévoit aucune pour les personnels contractuels. Ceux-ci seront directement soumis aux dispositions de la Convention Collective Nationale Ferroviaire. Certaines Organisations Syndicales qui prétendent se préoccuper des personnels contractuels alors qu'elles ont signé l'accord sur l'organisation du temps de travail devront alors expliquer à ces personnels pourquoi l'écart entre leurs conditions de travail et celles des personnels à Statut est devenu du jour au lendemain abyssal !

**TOUS
AU STATUT !**



REVENDIQUEZ

La fédération FO Cheminots a pour finalité la défense des droits et des revendications des cheminots, qu'ils soient au Statut ou contractuels, et fait sienne la revendication traditionnelle du mouvement syndical :

« à travail égal, salaire égal ».

FO Cheminots revendique :

- Les mêmes droits pour personnels contractuels que ceux des agents au Statut.
- L'arrêt du recrutement de cheminots en contrats précaires.
- L'intégration au Statut de tous les contractuels qui le souhaitent.
- Le respect des différentes annexes et en particulier l'arrêt du recrutement à l'annexe C sur des postes du dictionnaire des filières et la régularisation de tous ceux qui le souhaitent sur des contrats de l'annexe A1.
- Le maintien du Statut, son extension à tous les travailleurs du ferroviaire, et le recul de la limite d'âge pour le recrutement au cadre permanent.

VOTEZ



Voter FO, c'est voter pour des revendications cohérentes, portées avec constance à tous les niveaux, que ce soit dans le cadre des luttes pour s'opposer aux contre-réformes ou dans le cadre des négociations sur la Convention Collective Nationale du ferroviaire.

Voter FO c'est voter pour une fédération qui se bat aux côtés des contractuels pour faire respecter leurs droits et en obtenir de nouveaux.

Avec FO prenez votre destin en main, résistez, revendiquez, votez FO !

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
CSE SNCF
2018 @**



**RÉSISTEZ,
REVENDIQUEZ,
VOTEZ**

Cheminots **FO**

www.fo-cheminots.fr

» Bulletins d'adhésion »

Détacher suivant les pointillés

J'ADHÈRE À ...

PROTÉGER AGIR
REVENDIQUER FO

INFORMER
NÉGOCIER

RETRAITÉS

LIBERTÉ



STATUT DROITS

FO
UNIR
ACTIFS
JEUNES

DÉFENDRE
RH0077 COMBATTRE

INDÉPENDANCE

FO CHEMINOTS !

J'ADHÈRE À ...

PROTÉGER AGIR
REVENDIQUER FO

INFORMER
NÉGOCIER

RETRAITÉS

LIBERTÉ



STATUT DROITS

FO
UNIR
ACTIFS
JEUNES

DÉFENDRE
RH0077 COMBATTRE

INDÉPENDANCE

FO CHEMINOTS !

» Bulletins d'adhésion »

Détacher suivant les pointillés

Cheminots
FO

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

MOBILE : _____ E-MAIL : _____

GRADE : _____ QUALIFICATION/NIVEAU : _____ POSITION : _____

FILIÈRE : _____ ÉTABLISSEMENT : _____

UNITÉ D'AFFECTATION : _____ ÉPIC : _____

N° CP : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

Je soussigné déclare adhérer au syndicat FO Cheminots de : _____

Le syndicalisme
Libre et Indépendant

Date d'adhésion : _____

Signature : _____

À remettre à votre représentant FO Cheminots ou à envoyer à Fédération FO Cheminots 68 rue Stéphenson 75018 PARIS

Cheminots
FO

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

MOBILE : _____ E-MAIL : _____

GRADE : _____ QUALIFICATION/NIVEAU : _____ POSITION : _____

FILIÈRE : _____ ÉTABLISSEMENT : _____

UNITÉ D'AFFECTATION : _____ ÉPIC : _____

N° CP : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

Je soussigné déclare adhérer au syndicat FO Cheminots de : _____

Le syndicalisme
Libre et Indépendant

Date d'adhésion : _____

Signature : _____

À remettre à votre représentant FO Cheminots ou à envoyer à Fédération FO Cheminots 68 rue Stéphenson 75018 PARIS

Cheminots
FO

La Convention Collective Nationale contre le Statut...

3

Pour FO, tout le Statut dans la CCN !

RÉSISTEZ



La Contre-Réforme de 2014 a créé une Branche Ferroviaire assortie d'une obligation de mettre en place une Convention Collective. Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du trafic Voyageurs, le Gouvernement de l'époque prétendait vouloir protéger les Cheminots en évitant le dumping social.

Deux Organisations Syndicales ont à l'époque soutenu cette réforme.

Au contraire, FO Cheminots, comme deux autres OS, a appelé à la résistance et combattu cette réforme.

Une fois la Loi promulguée, FO qui est représentative dans la Branche Ferroviaire a pris ses responsabilités et s'est rendue aux réunions de négociation avec l'Union des Transporteurs Publics et Ferroviaires (Syndicat Patronal).

Sans relâche les représentants FO aux négociations ont informé les cheminots, et ont tenté d'obtenir une Convention Collective au moins égale à la réglementation en cours à la SNCF.

Le premier volet important de cette CCNF était le « champ d'application ». C'est-à-dire quelles entreprises doivent appliquer les règles négociées. Pour éviter le Dumping Social toutes les entreprises concurrentes dans le secteur ferroviaire auraient dû être reprises dans ce Champ d'Application. Ce n'était pas le cas dans la proposition d'accord de l'UTP. Pourtant des Organisations Syndicales l'ont signé, il s'applique donc aujourd'hui. FO au contraire a fait valoir sa non-signature et son droit de dénonciation. Ce volet permet à Alstom, Bombardier, Hitachi, à des Opérateurs Ferroviaires Privés ou à des entreprises privées de travaux sur les voies d'appliquer une réglementation moins favorable à leurs salariés, et donc d'être plus compétitifs.

Le deuxième volet important « l'organisation du travail », qui régleme les congés, repos, amplitudes, le travail effectif, etc... Les cheminots à l'appel de FO et d'autres Organisations Syndicales ont résisté, notamment par la grève en 2016, pour garder leur organisation du travail à savoir le RH 0077. Aux négociations FO Cheminots a exigé que la Convention Collective reprenne toutes les dispositions du RH 0077. Ça n'a pas été le choix de l'UTP, ni des OS qui ont signé un accord nettement moins favorable que le RH 0077. Cet accord permet aux concurrents d'avoir une organisation du travail plus flexible et productive que la SNCF, et donc d'avoir un coût du travail plus bas.

L'exemple du Fret est flagrant, un début de Convention Collective avait été mis en place et le résultat est connu, à la SNCF création de sa propre concurrence par des filiales, plus d'opérateurs ferroviaires, du dumping social à outrance, ... pour au final, 50% des marchandises transportées par le rail parties à la route !

La loi « Nouveau Pacte Ferroviaire » a créé des nouveaux volets de négociation dont l'un particulièrement horrible « le transfert du personnel ». Dans ce cadre il est même prévu des transferts obligatoires, les OS et l'UTP doivent signer un accord déterminant quand il n'y aura pas assez de volontaires, qui sera transféré et qui pourra rester au GPF ! Immonde !

NON AU DUMPING SOCIAL!



REVENDIQUEZ

FO Cheminots s'oppose à l'ouverture à la concurrence. Partout où elle s'est faite elle a entraîné une hausse des tarifs, une dégradation du service, et du dumping social pour les salariés.

Syndicat revendicatif, mais responsable, FO cheminots siège aux négociations et porte les mêmes revendications dans la branche que dans toutes les instances du GPF.

Revendiquer la transposition totale de la réglementation de l'opérateur historique à l'ensemble des entreprises ferroviaires c'est appliquer les règles qui ont fait leurs preuves en termes de sécurité et de service public.

Exigeons :

- Le retour à une entreprise publique et unique de transport ferroviaire, seule garante d'un vrai service public.
- La totalité de la réglementation du GPF soit reprise dans la Convention Collective Nationale Ferroviaire.
- Le refus du transfert obligatoire de personnel

VOTEZ

Voter FO Cheminots c'est voter pour une Organisation Syndicale qui n'utilise pas le double discours. Les positions des représentants FO sont les mêmes devant leurs collègues que devant les directions ou encore devant l'UTP.

Voter FO Cheminots c'est ne pas négocier la longueur des chaînes ni le poids des boulets et ne pas signer des accords défavorables aux cheminots !

Voter FO Cheminots c'est voter pour un syndicat responsable, qui ne pratique pas la politique de la chaise vide, mais qui défend le progrès, et s'oppose aux reculs sociaux.

Ni utopistes, ni défaitistes, nous avons des revendications claires, réalistes, et les différents lobbys, médias, ou personnalités politiques, ne peuvent nous en faire dévier. Nous ne rendons de compte qu'aux cheminots et à nos adhérents.

Avec FO prenez votre destin en main, résistez, revendiquez, votez FO !

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
CSE SNCF
2018 @**



**RÉSISTEZ,
REVENDIQUEZ,
VOTEZ**

Cheminots **FO**

www.fo-cheminots.fr

Cheminots **FO**

La protection sociale dans le viseur !

4

Pour FO, pas de recul possible !

RÉSISTEZ



LES RETRAITES :

En pleine actualité la réforme des retraites devient la nouvelle attaque cible du gouvernement. Pour ne rien changer à ses habitudes sa volonté est de contourner les syndicats et ce sur un rythme effréné !

Cette nouvelle contre-réforme a pour but de détruire un système par répartition qui se veut solidaire et intergénérationnel pour tendre vers un système d'individualisation par points.

Pour cela, il faut tirer vers le bas les systèmes actuels en les fusionnant en un seul. Traduction : « Fin des régimes spéciaux ! ». Nous le savons tous la fusion des régimes pour tirer vers le haut est une chimère, le but est bien la destruction de tous les régimes particuliers.

En 10 ans, les cheminots subissent la 4^{ème} attaque sur leurs perspectives de retraites. Entre allongements successifs du nombre d'annuités, recul du droit au départ, mise en place d'une décote, cette fois-ci c'est le régime spécial dans son ensemble qui doit disparaître !

Tout comme la loi Nouveau Pacte ferroviaire, n'est-ce pas là une rupture morale du contrat de travail entre la SNCF et les Cheminots ?

Pourquoi les Cheminots, comme tous les autres salariés de ce pays, devraient-ils accepter un tel recul social ?

LA SÉCURITÉ SOCIALE :

Au motif d'économies budgétaires ce droit est une nouvelle fois attaqué au profit d'un système privé d'assurance maladie. La sécurité sociale issue de 1945 étant jugée trop coûteuse, trop solidaire et trop collective ! Rappelons que c'est dans un pays ruiné sortant tout juste de la guerre que nos aînés ont imposé cette conquête ouvrière emblématique.

Au nom de quoi, sinon d'un dogme, celle-ci devrait-elle être contrainte à des logiques de rentabilités alors qu'elle doit protéger des risques en lien avec la maladie, l'invalidité, l'accident de travail, le logement, l'emploi, la maternité, la vieillesse ? **Comment accepter le recul de tels droits !**

A la SNCF en 2018 la fédération FO Cheminots s'est opposée à la cession vers le privé des EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) face à une direction évoquant des manques de moyens et d'effectifs pour accueillir nos séniors.

Depuis plusieurs années nous constatons la dégradation de l'offre de soins des cabinets médicaux SNCF, la fermeture de ceux-ci tout comme celle des centres d'examen (radiologie, laboratoires d'analyses, ...).

Comment dans un contexte de loi Nouveau Pacte Ferroviaire accepter la fragilisation ou la disparition de ces organismes de protection alors que le contrat de travail des cheminots va être rendu plus précaire dans le cadre des transferts de personnel et des filialisations à venir ?

www.fo-cheminots.fr

Cheminots **FO**



REVENDIQUEZ

FO Cheminots considère que notre régime de retraite est un acquis, qu'il est conforme avec le contrat moral lors de l'embauche. **Qu'être moderne pour reprendre la formulation de ce Gouvernement c'est justement revendiquer le progrès social et non sa destruction**

Exigeons :

- Le maintien du système par répartition basé sur le salaire différé.
- Le retour de la CPR et de son personnel au sein de la SNCF.
- Le maintien du calcul de la retraite sur le salaire des 6 derniers mois.
- L'arrêt de l'allongement de la durée de cotisation et le retour à 37 annuités et demie de cotisation pour une retraite à taux plein.
- La suppression de tous mécanismes de décote.
- La revalorisation des pensions et de la pension de réversion à un minimum de 66%.
- Le maintien des EHPAD et de leurs personnels au sein de la SNCF.
- Le maintien de l'ensemble des cabinets médicaux et leur ouverture à l'ensemble des contractuels, retraités et ayants-droits.

VOTEZ



Voter FO Cheminots aux prochaines élections professionnelles, c'est voter pour être mieux protégé !

La protection sociale ne se brade pas, elle n'a pas vocation à être source de bénéfice !

La protection sociale est une véritable richesse collective !

Avec FO retrouvez votre salaire différé. Prenez votre destin en main, résistez, revendiquez, votez FO !

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
CSE SNCF
2018 @**



**RÉSISTEZ,
REVENDIQUEZ,
VOTEZ**

Cheminots **FO**

www.fo-cheminots.fr

Cheminots FO VOTEZ :

5

**Pour vos acquis
et de nouveaux droits !**

RÉSISTEZ



A leurs créations la vocation des syndicats était l'obtention de droits, les plus emblématiques : la réduction du temps de travail, les retraites, les congés payés, les augmentations de salaires. Il n'est pas loin le temps où les enfants descendaient dans les mines, où ils n'existaient pas de congés payés, de salaire minimum, de protection sociale ou de retraites.

Aucun acquis n'aurait pu voir le jour sans syndicats revendicatifs et la mobilisation des travailleurs (grèves et manifestations).

Dans l'inconscient collectif la place des cheminots a toujours été particulière, souvent la locomotive du train social et revendicatif.

L'instauration des CSE, la disparition CHSCT, DP, CE sonne la fin du syndicalisme de proximité, satisfaisant la volonté patronale et gouvernementale d'avoir des élus éloignés des conditions de vie et de travail de leurs collègues, avoir des professionnels de la « réunionite », en lieu et place de camarades partageant le quotidien des cheminots qu'ils défendent.

La loi d'août 2008 « de représentativité syndicale » a bouleversé le fait syndical, loin de donner sa juste place à chaque syndicat elle écarte certains et sur représente d'autres. Appliquée avec zèle à la SNCF par la direction et quatre organisations dites représentatives, elle instaure de fait un apartheid syndical.

Nombreux sont les cheminots ne comprenant pas notre exclusion des interfédérales, s'accordant à dire que notre présence aurait eu un impact sur la dynamique lors des grèves. Ils connaissent les militants et adhérents FO

fortement mobilisés, combattant l'ouverture à la concurrence, le transfert obligatoire de personnel, la privatisation. Ceux qui leur ont déjà fait confiance connaissent l'acharnement des militants FO à défendre l'intérêt des cheminots au quotidien.

Aujourd'hui ce sont tous les acquis, obtenus de hautes luttes par nos anciens, qui sont menacés, vilipendés, détruits.

Un syndicat n'est pas là pour accompagner la régression sociale, mais pour s'y opposer, c'est pourquoi nous avons combattu les contre-réformes ferroviaires.

Nous sommes fiers d'être entrés en résistance.

Nous ne négocions pas la longueur de la chaîne ou le poids du boulet !

**REFUSONS
L'AUSTÉRITÉ**

www.fo-cheminots.fr



REVENDIQUEZ

Nos revendications ne sont pas à géométrie variable, au ministère, devant la direction, dans les assemblées générales, nous avons employé les mêmes termes, cette constance a été saluée par les cheminots.

Revendiquer c'est reconquérir nos droits !

L'évolution c'est « léguer plus à nos enfants que nos parents nous ont laissé ».

Nous refusons la remise en cause du statut, garant de la sécurité pour les usagers et de droits pour les cheminots ! Nous revendiquons des améliorations des conditions de vie et de travail. À la différence d'autres, nous ne nous satisfaisons pas de limiter la casse sociale, nous la refusons !

Au nom de la modernité gouvernements et partenaires sociaux veulent nous faire revenir un siècle en arrière, c'est de la régression !

Des revendications débattues, décidées dans nos instances, et non prises en fonction de telle couleur gouvernementale. La récente période a démontré notre liberté et notre indépendance tant d'un point de vue confédéral que fédéral.

Quelle autre organisation syndicale peut se féliciter d'avoir un congrès souverain qui détermine ses revendications ? Notre confédération par la voix de son secrétaire général a fait sien les revendications de sa fédération de cheminots.

C'est d'une seule et même voix que nous nous sommes exprimés auprès du premier ministre.

VOTEZ

Des cheminots syndiqués ou non, souhaitent que nous puissions aller aux négociations. Pour cela rien de plus simple « votez pour les candidats FO ! »

Le chamboulement social issu de la loi « nouveau pacte ferroviaire » nécessite une organisation sans aucun fil à la patte combattant pied à pied toutes régressions sociales.

La disparition des DP, CHSCT, CE donne encore plus de légitimité au vote FO, de sorte qu'une nouvelle force syndicale s'exprime à la SNCF.

Dans le cadre de la branche ferroviaire notre présence a permis d'empêcher que des fédérations se vautrent totalement dans la compromission.

FO représentative au sein du GPF c'est possible, le seuil des 10% à la SNCF est atteignable, il ne manque que 0,5%.

Votez Force Ouvrière pour repartir à la reconquête de vos droits ! Refuser le politiquement correct pour qu'évolution ne rime pas avec régression.

**Prenez le train de l'avenir,
Votez et faites Voter Force Ouvrière !**

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
CSE SNCF
2018 @**



**RÉSISTEZ,
REVENDIQUEZ,
VOTEZ**
Cheminots **FO**

www.fo.cheminots.fr

Un conflit digne et légitime pour sauver le service public ferroviaire !



**Les services publics ne sont pas une charge,
ils sont une richesse.
Les Chemins de Fer en font partie.**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES CSE SNCF 2018@



NON au Pacte Ferroviaire,
OUI au Service Public !

SERVICE PUBLIC
RETRAITE
TRAVAIL SNCF
METIERS
LIBERTE EMPLOI STATUT
CONDITIONS
SALAIRE
INDEPENDANCE

RÉSISTEZ,
REVENDIQUEZ,
E-VOTEZ FO

Cheminots **FO**

VOTEZ ET FAITES VOTER LES LISTES

FO Cheminots